

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : NEANT.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 20 Octobre 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Christine RASMUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :

- Travaux de voirie Chemin de Bury.

ORDRE DU JOUR

266. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors de sa séance du 15 Septembre 2011, la Conférence des Maires de Metz Métropole s'est unanimement prononcée contre un transfert des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Considérant la possibilité offerte aux Maires de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale, Monsieur le Maire informe le Conseil son intention de la prise d'un arrêté dans ce sens.

267. LOCATION DES BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2012

BATIMENTS COMMUNAUX

- En ce qui concerne les logements communaux loués à Messieurs et Mesdames Henri GELIX 1, Place de la Mairie, Stéphanie LALARDIE 4, En Jurue, et Christine ENGEL / Monsieur Kadir CAM 70, rue des Vignerons, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.

- Grange communale de Vezon située 32, rue des Vignerons louée depuis le 1^{er} Juillet 2011, renouvellement de la location au prix de 180 € par mois à titre précaire et révocable.

TERRAINS COMMUNAUX

1 – Petits terrains :

Monsieur Thierry TRESSE est invité à se retirer de la salle du Conseil.

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Prix de location : 16 € la parcelle quelque soit la superficie

- Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME*
- Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS*
- Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique*
- Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE*

Délibération favorable à l'unanimité

Monsieur Thierry TRESSE est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :

- EARL DE CHAMP MARTIN Monsieur Lionel CHRISTOPHE*

** Section 9 n° 163 Le Pâquis 0ha 64a
n° 164 Le Pâquis 0ha 06a
0ha 70a
* Section 4 n° 34 Le Rayeux 0ha 38a
1ha 08ca*

- Monsieur Damien GRANDIDIER*

** Section 9 n° 169 Le Pâquis 0ha 37a
n° 170 Le Pâquis 0ha 16a
0ha 53a*

Délibération favorable à l'unanimité

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2012 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire et révocable.

268. RENOUELEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison de 16h47 par mois à compter du 2 Janvier 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

269. TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE BURY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants domiciliés à la Ferme de Bury sur le territoire de Marieulles n'ont accès que par la Commune de Pournoy la-Chétive.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Thierry SCHECK demandant la remise en état de la voirie Chemin de Bury située sur les 2 territoires et, informe le Conseil que le chemin n'a plus sa distance de largeur initiale.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de solliciter le propriétaire, des terres longeant le chemin, pour restituer la totalité du domaine public ;*
- *d'effectuer les travaux de remise en état de ce chemin avec suivi, conjointement avec la Commune de Pournoy-la-Chétive dont la part revenant à la Commune s'élève à environ 3 000 € HT.*

DIVERS

- *Place de la Mairie : réparation fuite conduite.*
- *Concours Maisons Fleuries : Mmes GEORGE et GATEAU.*
- *Commission Patrimoine : Bicentenaire*
- *Bulletin municipal décembre.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 22 Novembre 2011

Le Maire,

P.MUEL